

TURKEY RIGHTS MONITOR



Numéro 107 | 4-10 juillet 2022

(Les liens vers les sources correspondantes se trouvent sur la version en langue anglaise.)

PRIVATION ARBITRAIRE DE LA VIE

7 juillet : La Cour constitutionnelle a déclaré irrecevables les requêtes déposées par des personnes touchées par un couvre-feu dans le sud-est majoritairement kurde de la Turquie au cours duquel 137 personnes ont été tuées lors d'opérations antiterroristes en 2015-2016.

DISPARITIONS FORCÉES

Aucune nouvelle de Yusuf Bilge Tunç, un ancien travailleur du secteur public qui a été licencié par un décret-loi au cours de l'état d'urgence de 2016-2018 et qui a été signalé disparu le 6 août 2019 dans ce qui semble être l'un des derniers cas d'une série de disparitions forcées présumées de critiques du gouvernement depuis 2016.

LIBERTÉ DE RÉUNION ET D'ASSOCIATION

4 juillet : La gendarmerie de Şırnak est intervenue dans une manifestation des habitants locaux contre une compagnie d'énergie, arrêtant 20 personnes.

5 juillet : La police de Batman a arrêté quatre personnes pour des slogans scandés lors d'un rassemblement du HDP.

5 juillet : La police d'Ankara a arrêté trois journalistes pour avoir participé à une manifestation contre l'arrestation de 16 de leurs collègues accusés de terrorisme.

5 juillet : La police d'Ankara est intervenue lors d'une marche des fiertés, détenant brièvement au moins 50 militants des droits des LGBT.

7 juillet : La police d'Istanbul est intervenue lors d'une manifestation de protestation, arrêtant quatre personnes.

7 juillet : La police de Mardin a arrêté sept personnes qui manifestaient contre un fournisseur d'énergie local.

LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DES MÉDIAS

5 juillet : Un tribunal de Niğde a décidé de bloquer l'accès à un reportage sur un ancien gouverneur de district.

6 juillet : Les procureurs lancent une enquête sur les journalistes Canan Coşkun et Barış Pehlivan pour leurs reportages sur la nomination d'un juge controversé au poste de vice-ministre de la Justice.

6 juillet : Un tribunal d'Istanbul a condamné le journaliste Can Ataklı à 11 mois et sept jours de prison pour ses propos dans une émission télévisée.

6 juillet : Le Conseil suprême de la radio et de la télévision (RTÜK), l'organisme de réglementation de la radiodiffusion, impose des sanctions aux chaînes pro-opposition Halk TV et TELE1 pour des propos tenus dans leurs programmes politiques.

7 juillet : La police d'Istanbul a agressé physiquement et verbalement des journalistes qui couvraient une marche de protestation organisée par des agents de santé.

7 juillet : Le Conseil suprême de la radio et de la télévision (RTÜK), l'organisme de réglementation de la radiodiffusion, a interdit aux médias de rendre compte

du meurtre d'un médecin par un parent d'un patient à Konya.

8 juillet : Un tribunal de Sivas a décidé de bloquer l'accès à trois reportages sur une photo du président avec quelqu'un qui aurait fait l'objet d'une enquête en raison de ses liens avec Gülen.

INDÉPENDANCE JUDICIAIRE ET ÉTAT DE DROIT

5 juillet : Le Collège des juges et des procureurs (HSK) a radié deux juges en raison de leurs liens présumés avec le mouvement Gülen.

5 juillet : Un ancien membre de la haute magistrature est arrêté et envoyé en prison après que la Cour suprême d'appel a confirmé sa peine prononcée en raison de ses liens présumés avec le mouvement Gülen.

MINORITÉ KURDE

5 juillet : La police de Batman a arrêté quatre personnes pour des slogans scandés lors d'un rassemblement du HDP.

CONDITIONS CARCÉRALES

5 juillet : Une prison d'Istanbul a refusé un traitement médical au détenu amputé Necdet Erik.

7 juillet : Une prison d'Elazığ refuse les soins médicaux aux détenus souffrant de problèmes de santé.

8 juillet : Les responsables d'une prison de Manisa ont refusé des médicaments à un détenu malade, invoquant la crise économique.

RÉFUGIÉS ET MIGRANTS

4 juillet : Un tribunal d'Istanbul a rejeté une demande d'extradition de Samir Handal, suspect dans l'assassinat du président haïtien Jovenel Moïse. Le tribunal a libéré Handal de sa détention provisoire.

TORTURE ET MAUVAIS TRAITEMENTS

5 juillet : Les gardiens d'une prison pour femmes à Izmir ont maltraité des détenues lors d'un transfert involontaire.

6 juillet : Les gardiens d'une prison de Kayseri ont torturé un détenu nommé Rıdvan Taş.

7 juillet : La police d'Istanbul a agressé physiquement et verbalement des journalistes qui couvraient une marche de protestation organisée par des agents de santé.

DROITS DES FEMMES

4 juillet : Un important groupe de défense des droits des femmes a rapporté que la Turquie avait été témoin du meurtre d'au moins 259 femmes aux mains d'hommes depuis le retrait du pays de la Convention d'Istanbul en juillet 2021.

6 juillet : Des hommes ont tué au moins 32 femmes et infligé des violences à au moins 89 femmes en juin, selon un rapport de suivi mensuel publié par Bianet.